



## Procès-verbal

de la rencontre extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas  
tenue en mode virtuel le mercredi 2 avril 2025 à 19 h

Tous les documents reliés à cette rencontre et nommés dans ce procès-verbal sont accessibles à tous sur demande ou au secrétariat de l'école.

### Présences :

| Membre / Fonction                           | Présence                   | Absence                             |
|---------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Parent - Présidente                         | Mme. Marie-Claude Chaumont |                                     |
| Parent - Représentante au comité de parents | Mme. Sophie Rollin         | <i>se joint à la séance à 19h04</i> |
| Parent substitut                            | Mme. Lise-Anne Racine      | <i>Mme. Mélodie Benoît</i>          |
| Parent                                      |                            | <i>Mme. Caroline Perreault</i>      |
| Parent                                      | Mme. Julie Dauphinais      |                                     |
| Parent                                      | Mme. Geneviève Gauthier    |                                     |
| Parent                                      | Mme. Fatima Darid          |                                     |
| Représentante enseignante                   |                            | <i>Mme. Caroline Léveillé</i>       |
| Représentante enseignante                   | Mme. Isabelle Bonami       |                                     |
| Représentant enseignant                     | M. Mathieu Le Gal          |                                     |
| Représentante enseignante                   | Mme. Julie Turcotte        |                                     |
| Représentante du soutien                    | Mme Marie-Claude Cadieux   |                                     |
| Représentante du soutien                    | Mme. Mélanie Girard        |                                     |
| Représentante du soutien                    | Mme. Linda Rouleau         |                                     |
| Direction adjointe                          | Mme. Sylvie Trudel         |                                     |
| Direction                                   | M. Alain Labonté           |                                     |

#### 1. Ouverture, présence et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h00.

#### 2. Parole au public

Aucune parole du public.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'adopter la proposition d'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/41**

#### 4. Règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026

M. Labonté présente les règles de fonctionnement du service de garde ainsi que les tarifs qui seront facturés aux parents pour l'année 2025-2026 et en explique les grandes lignes.



*ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;*

*ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;*

*ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI (SEJ-18);*

*ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);*

*ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;*

*ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;*

Il est proposé par : Mme Geneviève Gauthier

*D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026.*

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**CÉ.MST.24-25/42**

Mme Marie-Claude Chaumont désire que sa dissidence soit notée au procès-verbal.

**5. Varia**

Aucun varia

**6. Clôture de la séance**

Mme. Geneviève Gauthier propose que la séance soit levée, il est 19h15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ-MST-24-25/43**

---

Marie-Claude Chaumont, présidente

---

Alain Labonté, directeur